

# REVUE DE PRESSE du 01 au 07 avril 2012

---

Cette semaine de transition entre le vote du SGC 30 mars et l'AG et la création officielle de la Grande Loge ALLIANCE ce 28 avril, est marquée par plusieurs déclarations importantes et événements :

1. Celle d'Alain Juillet qui invite sans ambiguïté tous les FF à rejoindre dès à présent la GL ALLIANCE et les préparatifs eux-mêmes pour l'installation officielle de la GL ALLIANCE.
2. La consolidation de la Maison du Rite français et l'émergence de la Maison du Rite Ecossais Rectifié.
3. Pendant ce temps, la GLNF subit encore d'autres ruptures de relations et pire, elle se voit qualifiée de menace pour la franc-maçonnerie européenne.
4. Les Juridictions du RF et du REAA prennent la parole par rapport à la GLNF et reconnaissent de fait la nouvelle GL Alliance.
5. Divers

## LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE LA SEMAINE

---

**POUR ULRF ET SON PRESIDENT A. JUILLET - IL EST TEMPS DE TOURNER LA PAGE ET DE REJOINDRE LA G.L. ALLIANCE.**

### LUNDI 2 AVRIL.

L'ULRF publie la « [lettre d'Alain juillet à tous les frères](#) » que nous vous trouverez en **annexe 1**.

C'est une déclaration dans laquelle notre frère Alain fait un point de la situation et des perspectives d'avenir après le vote du SGC. en voici quelques extraits :

*«... La GLNF est irréformable en l'état avec des dignitaires qui, majoritairement, votent pour protéger leurs titres et leurs tabliers quand ce n'est pas pour la défense d'autres intérêts qui nous échappent!...*

*... Il est temps de tourner la page en rejoignant l'Alliance...*

*... Le 28 avril, la GL de l'Alliance Maçonnique Française verra le jour...*

*... Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire comme frère ou dans le cadre de votre loge en suivant les procédures accessibles dès aujourd'hui... ».*

Et il nous avertit sans détour : de nombreuses difficultés nous attendent qui se résoudront avec le temps...

### MARDI 3 AVRIL.

Le myosotis de Lutèce publie une lettre de notre frère Bernard dans « [l'heure de la plus haute confiance](#) ».

*«... Notre Frère Bernard, avec Fraternité et humilité, vient nous donner des clés pour nous poser les bonnes questions et nous contraindre à une réflexion active dénuée de passion...La réussite de l'Alliance tient à cette prise de hauteur exigeante pour chacun d'entre nous... ».*

## MERCREDI 4 AVRIL.

L'ULRF fournit les renseignements pour l'« [adhésion à la GL - AMF](#) ».

Depuis hier, les formulaires nécessaires à la pétition des Loges qui souhaitent rejoindre l'Alliance et les demandes d'adhésion individuelles des Frères sont diffusés aux Loges pétitionnaires ainsi qu'aux adhérents de l'ULRF.

Ils peuvent également être obtenus dès maintenant sur simple demande auprès du secrétariat [glamfsecretariat@gmail.com](mailto:glamfsecretariat@gmail.com) en indiquant son nom, sa Loge d'appartenance ainsi qu'une adresse mail valide.

Le myosotis de Lutèce invite à « [préparer la consécration de l'AMF](#) ».

L'auteur nous rappelle que la GL – AMF sera consacré le 28 avril à Tours et que, pour des raisons d'organisation ainsi que de logistique, il est nécessaire que vous indiquiez votre présence en envoyant ce [bulletin de participation](#) à l'adresse e-mail suivante : [grandelogealliance@gmail.com](mailto:grandelogealliance@gmail.com)

Le rédacteur n'oublie pas de nous rappeler aussi que le matin sera présenté l'agencement de la GL – AMF dont vous pourrez suivre l'avancement des travaux sur le site de L'ULRF.

Le Collectif Rhodanien – Vallée du Rhône nous fait part d'une « [réunion d'information](#) » organisée par les délégués de l'ULRF sur le thème de la GL – AMF le mercredi 18 avril à 19h00 dans les locaux de la GLTSO, 18 impasse Million, Villeurbanne. Les places parking étant limitées, réserver par e-mail [ulrf.vdr@gmail.com](mailto:ulrf.vdr@gmail.com)

## JEUDI 5 AVRIL.

Le blog ULRF-opérations informe que des réunions d'informations sur la GL-AMF vont avoir lieu un peu partout sur le territoire. Deux réunions sont d'ores et déjà programmées au Temple de Neuilly-Bineau les jeudi 12 et vendredi 13 à 18h30.

## LES MAISONS DES MAÇONS : EMERGENCE DE CELLE DU RER ET CONSOLIDATION DE CELLE DU RITE FRANÇAIS

### DIMANCHE 1 AVRIL.

Le myosotis Maine-Atlantique confirme qu'« [une Maison du RER se bâtit](#) ».

« ... Nos FF du RER la souhaitaient ... les fondations sont en cours... Une maison de leur rite deviendra demain partie intégrante de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française.

Aussi les Frères RER, membres de l'ULRF, invitent tous ceux qui souhaitent se joindre au projet de création de la Maison des Maçons du RER à prendre contact avec eux à l'adresse : [logesrectifie@gmail.com](mailto:logesrectifie@gmail.com)

### MERCREDI 4 AVRIL.

Le blog de la MMRRF publie le « [compte rendu de l'assemblée générale de la MRF](#) » du 24 mars à Tours.

«...Thierry P, ancien Grand Maître Provincial du Val de Loire, a accueilli les congressistes par des mots particulièrement chaleureux ; il a rappelé, prenant à témoin notre Frère Claude Seiler, qui nous honorait de sa présence, comment avait débutée cette aventure voilà plus

de 2 ans et il s'est réjoui des belles perspectives que laissait enfin entrevoir la création de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française.

Puis Alain Juillet a fait part de son engagement déterminé et sans réserve en faveur de cette nouvelle Grande Loge, seul moyen, de son point de vue, de retrouver une pratique Maçonnique digne de ce nom entre Frères de bonne volonté.

Dominique Moreau a ensuite présenté les grandes lignes concernant la nouvelle Grande Loge, il a précisé que la date de consécration avait été arrêtée au 28 avril prochain... ».

Dans un second article, [le blog de la MMRRF](#) édite le « [règlement particulier adopté à l'assemblée constitutive du 24 mars](#) » que nous vous plaçons en **annexe 2**.

## LA GLNF QUALIFIEE DE MENACE POUR LA FRANC-MAÇONNERIE EUROPÉENNE !

### VENDREDI 6 AVRIL.

Le [myosotis PACA](#) annonce que la « [GL du Portugal suspend ses relations avec la GLNF](#) » et fait remarquer que cette décision a été prononcée après le vote du SGC en faveur de Stifani, et y fait explicitement référence.

Puis quelques heures plus tard le [Myosotis PACA](#) publie « [Grande Loge d'Ukraine : l'impensable se produit](#) » : une Grande Loge consacrée par la GLNF rompt ses relations avec cette même GLNF". Signé lui aussi au lendemain du vote du SGC, le décret du GM de la GL d'Ukraine est encore plus explicite mentionnant "la menace que représente la GLNF pour la Franc-maçonnerie en Europe" !!

Le [Myosotis Maine-Atlantique](#) s'écrit : « [Le Portugal, l'Ukraine ... Qui sera le suivant ?](#) » et de souligner que ce n'est pas l'opposition qui affirme que la GLNF est une menace pour la Franc-maçonnerie mais un Grand Maître européen. L'article rappelle aussi que cette GL fut consacrée le 24 septembre 2005 à Pisan par la GLNF, et que cette suspension des relations par une GL fille à l'encontre d'une GL mère est un fait extrêmement rarissime dans l'histoire de la Franc-maçonnerie mondiale.

Le [myosotis Ligérien en Anglais](#) publie dans son article « [GL of Ukraine suspends relations with the GLNF](#) » l'intégralité du [décret numéro 40](#) de la GL d'Ukraine.

## LES JURIDICTIONS PRENNENT POSITION PAR RAPPORT A A GLNF ET LA NOUVELLE GL. ALLIANCE.

### MERCREDI 4 AVRIL.

Le [Suprême Conseil pour la France du Rite Ecossais Ancien et Accepté](#) publie sur son site une [déclaration](#) qui précise sa position sur les événements récents survenus à la GLNF ainsi que sur la création de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française.

Cette déclaration à l'attention des membres de la Juridiction explicite la continuité de leur parcours au sein de la nouvelle GL-AMF ; ce qui constitue par la même, une reconnaissance officielle de la GL-AMF par la juridiction du REAA.

Cette déclaration intéresse potentiellement les frères de tous les rites, car elle indique bien la ligne de la régularité et de la reconnaissance. Nous vous la plaçons en **annexe 3**.

Le [myosotis Bourgogne-Franche-Comté](#), dans son article « [Grand Chapitre Français](#) », nous rend compte de la réunion de concertation qui s'est déroulée le 16 février entre les

présidents de la Chambre des Grades, de la Chambre de Justice et de la Chambre d'Administration, le Grand Collège du Grand Chapitre Français sous la direction du Suprême Commandeur, Michel Desc...

L'objet de cette réunion était de définir une attitude commune face aux désordres au sein de la GLNF. Nous vous plaçons la déclaration commune en **annexe 4**.

**Le myosotis PACA** relève que « [la déclaration du SCPLF complète celle du GCF](#) » du 16 février. On y constate en effet qu'il y a cohérence des analyses et des prises de position de ces deux juridictions. A contrario, l'auteur s'étonne de la prise de position et du montage surprenant et très complexe proposé par le GPRF via Phaleg.

**Le myosotis Breton** fournit « [des nouvelles du RER, et des projets de district](#) » dont la Juridiction a attendu le résultat du SGC avant de communiquer.

Deux pistes sont explorées :

1. Création d'un District.
2. Création d'une Maison des Maçons...

« ... *Ce qui est raisonnablement certain, c'est que la GLNF va perdre les HG du RER, et les loges entières, par centaines, comme c'est déjà le cas...* », conclut l'article.

## ARTICLES DIVERS

---

### VENDREDI 30 MARS.

**Dessins-acides** nous informe qu'à compter du « [30 mars 2012](#) » il ne publiera plus d'articles et dessins humoristiques sur la GLNF car il se consacrera désormais à l'Alliance.

### DIMANCHE 1ER AVRIL.

**Le myosotis de Neustrie** nous informe dans son article « [sortir des ténèbres pour entrer dans le chaos](#) » qu'il ne parlera plus de la GLNF dans ses prochains articles.

En effet, «... *Pour nous et pour un grand nombre de nos frères, le mot FIN est inscrit sur le fronton de Pisan et ne doutons pas que la "dégringolade" de la deuxième obédience française s'accélère tant à l'extérieur qu'à l'intérieur...* ».

### LUNDI 2 AVRIL.

**Le myosotis de Rouvray** publie dans son article « [adresse à la GLUA](#) » la prose sirupeuse d'un GOP où la haine le dispute à la grossièreté déguisée et aux mensonges assumés.

Suit un billet titré « [quelle semaine !](#) » dans lequel l'auteur dresse la liste non exhaustive des événements de cette semaine. Mais il publie aussi un [fichier Excel](#) qui recense avec de nombreux commentaires les différents présidents et administrateurs de la nébuleuse des SCI et sociétés gravitant autour de la GLNF : édifiant...

**Le myosotis Lutèce** édite « [c'est lundi, on ferme les rituels...](#) ». Évoquant la pseudo victoire de Stifani et de ses sicaires, l'auteur n'a pas trop le cœur à parler « boulettes » tant elles sont indigestes et écœurantes... Et il analyse la situation sous forme de questions-réponses ...

**Le myosotis Occitanie** traite dans un long article « [le grand malentendu !](#) ».

L'auteur analyse sobrement mais sans concession la réélection de François Stifani en condamnant l'attentisme, voire l'incompréhension et les manœuvres politiques qui ont conduit à l'explosion de la GLNF. La conclusion de l'examen des calvaires subis par les FF de la GLNF, leur apportera chaleur et réconfort.

## **MARDI 3 AVRIL.**

**Le myosotis Neustrie** nous informe à son tour que « [nous nous tournons résolument vers la Lumière](#) ». En effet, le «... blog va très bientôt quitter la scène médiatique, tirer sa révérence et fermer le rideau... » pour aller participer à la construction de l'Alliance.

## **MERCREDI 4 AVRIL.**

**Le myosotis de Neustrie** publie la « [lettre d'un frère](#) » très explicite portant sur sa démission de la GLNF.

En conclusion, l'auteur rappelle qu'il est nécessaire d'envoyer sa lettre de démission en l'adressant à Me Legrand, présidente es qualité en tant que mandataire...

**Le myosotis des Flandres** nous apprend dans son article « [pour solde de tout compte](#) » que l'un des ex GMP songerait à créer sa propre obédience...

L'auteur révèle que Jean Murat envisagerait lui aussi la création de sa propre obédience, ce qui confirmerait son obsession à devenir GM.

**Le myosotis des Marches de l'Est** publie l'article « [la voie de l'Initié](#) » dans lequel l'auteur regrette d'abord l'appropriation du label « myosotis » par certains blogs alors même qu'ils ne respectent plus les choix collectifs des myosotis.

Puis le rédacteur en vient à expliciter le chemin symbolique que doivent suivre les FF par la nécessité d'une prédominance des Rites en tant que véhicule de la transmission.

# **CONCLUSION**

---

**Il faut s'attendre à une nouvelle semaine de transition et de préparation des manifestations de la GL. ALLIANCE du 28 avril à Tours.**

**En particulier, après la mise en forme des Maisons des maçons du RF et du REAA, il faut s'attendre à la montée en puissance des Maisons des autres rites de la Grande Loge ALLIANCE.**

**Mais ainsi que nous y sommes habitués depuis deux ans, il peut il y avoir des surprises et autres soubresauts à tout moment.**

**Fraternellement,**

**Philippe et Christian**

# **ANNEXE 1**

---

## **Lettre d'Alain Juillet à tous les Frères**

*« La postérité ne pourra pas comprendre que nous ayons pu retomber dans de pareilles ténèbres après avoir connu la lumière ! »*

*(Sébastien Castellion, humaniste français, en 1562)*

Très Cher et Bien-aimé Frère,

Le rideau vient de tomber sur le pitoyable troisième acte d'une pièce commencée le 4 décembre 2009, avec les encouragements de Jean Charles Foellner, puis relancée le 21 janvier 2011 par la démission de François Stifani comme président. Il se termine par la désignation pour 5 ans, par une minorité de votants du Collège des membres de droit, d'un futur Grand Maître. L'acte suivant de cette triste comédie verra sans doute son rejet par la majorité des Loges lors de la prochaine Assemblée générale et la mise en place d'un nouveau processus électoral.

Je ne reviendrai pas sur l'interprétation du lien entre Président et Grand Maître qui sera tranché par la Cour d'appel – espérons-le - avant le 23 juin. Elle montrera que Maître Legrand aurait dû réintégrer tous les exclus du Souverain Grand Comité depuis début 2011. Sans entamer de polémique inutile, il est évident que le résultat aurait été différent, quel que soit le nombre de tours de scrutin, car un simple calcul montre que François Stifani se serait alors retrouvé en deuxième position.

Ayant pour habitude de respecter mes Frères en dépit de nos différences, permettez-moi d'avoir une pensée pour Jean Murat et Jean Pierre Servel qui se sont retrouvés « blackboulés » sans l'avoir mérité dans un combat inégal qu'ils ont eu le courage de livrer. Ils ne pouvaient pas gagner, malgré leurs qualités personnelles, à partir du moment où le scrutin était à un tour et le collège électoral manipulé.

„Avec le dernier avatar que nous venons de vivre, la plupart d'entre nous sommes désormais convaincus que nous n'arriverons à rien. La GLNF est irréformable en l'état avec des dignitaires qui, majoritairement, votent pour protéger leurs titres et leurs tabliers quand ce n'est pas pour la défense d'autres intérêts qui nous échappent.

Plutôt que de continuer à lutter, sans issue, dans un cycle infernal de décisions de justice inconstantes, de votes annulés, d'informations manipulées ou de menaces à peine voilées, il est temps de tourner la page.

Le 28 avril, la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française (GLAMF) verra le jour.

Elle regroupera de nombreux Frères issus des rites couramment pratiqués en France et de diverses obédiences. Dans ce cadre, elle a parmi ses objectifs de donner un toit à tous les frères exclus ou partis de la GLNF pour une raison ou pour une autre. Par son organisation séparant clairement l'administratif et le maçonnique, elle permettra à chaque Loge de travailler dans la sérénité selon son rite en s'appuyant sur une organisation administrative simplifiée et informatisée.

Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire comme Frère ou dans le cadre de votre Loge en suivant les procédures accessibles dès aujourd'hui.

Comme vous pourrez le constater dans les présentations de L'Alliance que nous allons diffuser, les problèmes posés par la concentration excessive des pouvoirs ou la durée des mandats à certains niveaux ne pourront plus exister. C'est ainsi que le Grand Maître sera désigné pour deux ans par alternance entre les Assistants Grand Maître chargés exclusivement des trois premiers degrés d'un rite, puis ratifié par l'assemblée des Loges. Soucieuse d'être irréprochable sur tous les plans, notre approche s'est inspirée des principes et de l'organisation des Grandes Loges reconnues, principes qui fondaient la GLNF jusqu'en 1986.

De même tout est prévu pour que chaque rite soit pratiqué dans sa pureté originelle et que la solidarité soit exercée en priorité entre les Frères.

Il est plus que temps de s'éloigner du paraître et de la matérialité au sein d'une obédience dévoyée pour retrouver l'être à travers le symbolisme et la spiritualité.

„Chacun doit être conscient qu'il faudra un temps -de quelques mois à quelques années- pour que l'Alliance soit reconnue par les Grandes Loges étrangères sachant que l'Angleterre sera forcément la dernière à le faire. En préalable, elles devront avoir rompu avec la GLNF comme certaines l'ont déjà fait, puis de s'assurer de la régularité de nos pratiques.

Pour les Frères qui ne veulent en aucun cas perdre la reconnaissance, nous pourrons leur fournir une solution d'attente consistant à s'inscrire dans une Grande Loge étrangère amie jusqu'au jour où la

GLAMF sera reconnue. Ceci leur imposera quelques contraintes en attendant leur intégration dans l'Alliance reconnue.

Pour ceux qui veulent attendre encore, ils doivent savoir que Maître Legrand a fixé au 15 mai la date limite pour payer les cotisations sous peine de ne pas pouvoir participer au vote lors de la prochaine Assemblée générale. Sachant qu'à cette date ils se retrouveront face à la même situation, il ne sert à rien de retarder la décision.

Pour ceux enfin qui veulent voter à l'Assemblée générale pour contrecarrer le vote du Collège des membres de droit, qu'ils sachent que les portes de L'Alliance leur seront toujours ouvertes si le résultat attendu n'est pas au rendez-vous.

Durant toute cette période et au-delà, ils pourront compter sur l'ULRF pour les accompagner car jamais nous n'abandonnerons notre combat pour le départ de ceux qui ont détruit la Maçonnerie régulière dans notre pays. Les actifs immobiliers appartiennent aux Frères et non à la clique qui prétend les diriger.

„Plus nous serons nombreux à adhérer à L'Alliance, plus la diversité maçonnique des Frères, des Rites et des origines nous enrichiront.

C'est pourquoi j'appelle tous les Grands Maîtres Provinciaux, les Loges et les Frères quel que soit leur Rite à venir nous rejoindre s'ils partagent les fondamentaux et les principes de régularité qui sont à la base de L'Alliance.

Dans notre quête de l'Unité, nous allons retrouver à tous les niveaux la valeur de l'exemplarité pour montrer le chemin. Nous allons démontrer que loin de la dictature d'un homme ou d'un clan, la Maçonnerie est la forme la plus aboutie de la démocratie ordinaire chère à nos Pères fondateurs et inspirée de la Royal Society.

Nous allons pratiquer la vraie solidarité, celle qui fait avancer ensemble vers un même but.

Certes ce ne sera pas facile, car nous allons vivre la vie des pionniers « la truelle à la main et l'épée au côté » ... mais nous sommes remplis d'espérance car la Lumière est au bout du chemin.

Bien fraternellement !

[Télécharger la lettre au format pdf](#)

Alain Juillet

GLAMF : [glamfsecretariat@gmail.com](mailto:glamfsecretariat@gmail.com)

ULRF : [logesregulieres@gmail.com](mailto:logesregulieres@gmail.com)

## **ANNEXE 2**

---

### **LA MAISON DU RITE FRANÇAIS (MRF) RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA MRF**

Article 1er : Adhésion de la MRF à la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française (GLAMF)

Par décision de son Convent réuni à Tours le 24 mars 2012, la Maison du Rite Français a décidé d'intégrer la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française, après avoir pris connaissance de la Déclaration de Principes, du Livre des Constitutions et des Statuts de celle-ci.

Article 2 : Objet de la MRF

Au sein de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française, la MRF a pour objet l'étude et la pratique des 3 premiers grades – Apprenti, Compagnon et Maître – du corpus en 7 grades du Rite Maçonnique dit "Rite Français" ou "Rite Moderne", qui furent définis par la Chambre des Grades du Grand Orient de France en 1785 et imprimés sous le nom de "Régulateur du Maçon" en 1801.

Son objet est également la promotion et le respect par ses membres des valeurs spirituelles, morales et éthiques que contiennent les 3 premiers Grades du Rite Français.

### Article 3 : Direction de la MRF

La MRF est soumise aux dispositions figurant dans les différents textes de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française : la Déclaration de Principes, les Constitutions, les Statuts et le Règlement Général.

Dans ce cadre elle bénéficie d'un fonctionnement autonome pour ce qui relève de la pratique maçonnique.

#### 1. L'Assistant Grand Maître :

La MRF est dirigée par un Assistant Grand Maître élu par le Convent pour une durée de 3 ans non renouvelables, conformément aux dispositions des Articles 6 et 7 du Livre 2 des Constitutions de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française.

Pour l'aider dans sa tâche il dispose d'un Collège du Rite et d'une Chambre des Grades.

#### 2. Le Collège du Rite :

Conformément à l'Article 8 des Constitutions de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française, les Officiers du Collège du Rite sont désignés par l'Assistant Grand Maître, à l'exception du Trésorier qu'il propose à la ratification du Convent du Rite.

Le Collège du Rite est ainsi composé :

- § Le Premier Surveillant,
- § Le Second Surveillant,
- § L'Orateur,
- § Le Secrétaire qui assure aussi les fonctions d'Archiviste,
- § Le Trésorier,
- § L'Hospitalier,
- § Le premier Maître des Cérémonies,
- § Le deuxième Maître des Cérémonies,
- § Le premier Expert,
- § Le deuxième Expert,
- § Le Couvreur
- § Le Tuileur,

En cas de besoin peuvent être nommés :

- § Un Assistant Secrétaire,
- § Un Assistant Trésorier.

Sont également membres du Collège du Rite :

§ Les Inspecteurs du Rite désignés sous le vocable de Grands Experts dans l'article 11 du Livre 2 des Constitutions de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française.

Les Inspecteurs du Rite sont choisis selon les modalités suivantes :

§ Les Vénérables Maîtres et les Députés des Loges concernées par décision du Collège du Rite élisent leur Inspecteur du Rite lors d'une réunion convoquée par le Vénérable Maître de la Loge la plus ancienne inscrite à la matricule de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française.

§ Sur la proposition des Loges concernées, l'Assistant Grand Maître délivre une ordonnance de nomination.

Les Inspecteurs du Rite qui n'ont pas autorité sur les Loges, assure une double mission :

§ Assister et accompagner les Loges à leur demande dans leurs démarches administratives, leur communiquer toutes les informations utiles à un déroulement harmonieux de leurs travaux.

§ Garantir le respect du Rite et de la transmission initiatique au sein des Loges conformément aux décisions de la Chambre des Grades.



En cas de difficultés rencontrées, les Inspecteurs du Rite en réfèrent directement à l'Assistant Grand Maître.

Les fonctions d'Assistant Grand Maître et d'Officiers ne sont pas honorifiques, mais correspondent aux charges effectives qu'ils s'engagent à occuper au service des Frères de la MRF. Dans le cas où pour des raisons personnelles ils ne seraient plus en mesure d'assurer leur charge ils demanderaient à l'Assistant Grand Maître de bien vouloir procéder à leur remplacement ; à défaut l'Assistant Grand Maître après avis des deux Surveillants pourrait pourvoir d'autorité à leur remplacement.

§ Ils assistent l'Assistant Grand Maître,

§ Ils participent à l'organisation matérielle des différentes manifestations organisées par la MRF.

L'Assistant Grand Maître et ses Officiers siègent par principe sur les colonnes dans leurs Loges d'appartenance, lorsqu'ils visitent ils peuvent être invités à la discrétion du Vénérable Maître à siéger à l'Orient par courtoisie.

### 3. La Chambre des Grades :

Désignée sous le vocable de Conseil du Rite à l'Article 10 de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française, elle est ainsi composée :

§ De 9 membres désignés par l'Assistant Grand Maître après avis des 2 Surveillants, dont un Doyen également désigné, qui la préside.

§ L'Assistant Grand Maître et les 2 Surveillants en sont membres de droit.

Son rôle est du domaine de la tradition, au sens de la conservation des rituels d'origine et de leurs principes spirituels. Ses décisions ne sont pas soumises à l'approbation du Collège du Rite sauf en ce qui concerne les éventuels engagements financiers qui en tout état de cause sont de la compétence de l'Assistant Grand Maître.

#### Article 4 : Membres honoraires

Le titre de membre honoraire peut être attribué à titre exceptionnel par l'Assistant Grand Maître à tout Frère de la MRF qui s'est particulièrement illustré pendant la durée d'au moins un mandat dans un des postes du Collège du Rite qu'il a occupé au service de la MRF. Il porte alors le titre de la fonction qu'il occupait immédiatement suivi de la mention « honoraire ». Dans ce cas il conserve tous ses droits et reste redevable de la cotisation à la MRF.

Le titre de membre honoraire n'est assorti d'aucun décor ou signe distinctif.

#### Article 5 : Organisation des Grades

Les Membres de la MRF suivent une progression spirituelle organisée en trois grades, les trois premiers du Rite Français, dont le troisième constitue le niveau culminant de la MRF ; ils reçoivent ces niveaux de qualification au fur et à mesure de leurs progrès dans l'étude, la pratique, et la compréhension du Rite Français.

Les appellations de ces grades sont les suivantes :

§ 1er Grade : Apprenti,

§ 2ème Grade : Compagnon,

§ 3ème Grade : Maître.

L'avancement ne peut être accordé qu'à des Frères zélés dans l'étude, la pratique, et l'illustration du Rite Français dans chacun de ses trois premiers grades.

Le délai minimum recommandé afin d'assurer une bonne compréhension des Frères du cursus du Rite Français est d'un an entre chaque grade.

Le titre de Vénérable Maître, appelé Très Vénérable lorsque les Frères s'adressent à lui pendant les cérémonies maçonniques, n'est pas un grade mais un titre distinctif correspondant à la charge à laquelle il a été élu.

De même les appellations de Vénérable Frère, Très Vénérable Frère, Respectable Frère et Très Respectable Frère ne sont pas des grades mais des titres qui correspondent à des fonctions.

#### Article 6 : Visites

Les visiteurs admis aux tenues des Loges de la MRF sont les maçons réguliers membres des autres Loges de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française et d'autres Grandes Loges avec lesquelles la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française a conclu un accord de liens fraternels.

#### Article 7 : Décors et vêtements

Afin de permettre une bonne lisibilité des différentes charges et mandats occupés au sein de la MRF, mais de rester conforme au principe d'humilité, l'Assistant Grand Maître et tous les Officiers du Rite portent le tablier de Vénérable Maître du Rite Français, les bijoux ornant leurs colliers communs à tous les Rites sont les mêmes que ceux des Officiers des Loges, selon leurs offices, conformément aux dispositions du Règlement Général de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française.

#### Article 8 : Loge Métropolitaine

Une Loge dite Métropolitaine est mise en place sous l'autorité directe de l'Assistant Grand Maître et de son collègue du Rite.

Cette Loge a pour vocation d'accueillir provisoirement des Frères isolés dans l'attente de leur adhésion à une Loge existante ou à créer.

Ils paient la cotisation à la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française.

#### Article 9 : Loge de recherche

Une Loge de recherche est mise en place sous l'autorité directe de l'Assistant Grand Maître, qui peut en déléguer la direction à tout Frère expérimenté et qualifié de son choix.

Cette Loge a pour vocation de travailler sur la signification des rituels et des cérémonies qu'ils contiennent, et tous autres travaux d'études et de recherche d'ordre maçonnique liés aux trois premiers grades du Rite Français, en collaboration avec les Frères expérimentés et qualifiés des Loges.

#### Article 10 : Convent et Tenue annuels

Les membres de la MRF sont réunis une fois par an en Convent national, dans les conditions et pour les raisons précisées aux Articles 5 et 6 du Livre 2 des Constitutions de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française.

Une Tenue solennelle de la MRF est organisée à l'issue du Convent, les travaux sont ouverts par le Vénérable Maître de la Loge la plus proche de l'Orient où se fait la Tenue, dans le cas où plusieurs Loges peuvent être concernées c'est la plus ancienne qui a priorité sur les autres. Le Vénérable Maître assisté des Officiers du Collège du Rite remet le maillet à l'Assistant Grand Maître à l'issue de l'ouverture des Travaux.

#### Article 11 : Modification du Règlement Particulier de la MRF

Si toutes les modifications du présent Règlement Particulier relèvent de la compétence du Collège du Rite, elles doivent cependant recevoir l'agrément du Bureau National de la Grande Loge de l'Alliance Maçonnerie Française. Elles sont ensuite portées à la connaissance des Loges dans les deux mois de leur adoption ; elles sont ratifiées de façon définitive lors du prochain Convent annuel de la MRF.

## **ANNEXE 3**

### **Déclaration du Suprême Conseil Pour La France, pour le REAA.**

Mes Très Chers Frères,

Fidèle à ses engagements le Suprême Conseil pour la France du Rite Ecosais Ancien et Accepté a suivi avec attention les derniers événements survenus à la Grande Loge Nationale Française. François STIFANI a été désigné par le Souverain Grand Comité comme le candidat à la Grande Maîtrise. Que cette décision soit ratifiée ou rejetée par l'assemblée générale du 23 juin 2012, la GLNF ne retrouvera pas la sérénité nécessaire au travail initiatique. Son avenir est incertain et les indispensables réformes ne seront pas mises en œuvre.

La Justice française et les Frères du Souverain Grand Comité en ont ainsi décidé et il faut en prendre acte.

Dans ces conditions, le processus de retrait de reconnaissance de la part des Grandes Loges étrangères ne peut que s'accélérer et la Grande Loge Nationale Française sera probablement bannie de la Maçonnerie régulière reconnue.

Cette situation largement prévisible, a été anticipée par de nombreux Frères qui se sont regroupés pour construire une nouvelle Grande Loge régulière en France dans le respect des « landmarks » fondateurs et avec la volonté de rétablir sur le territoire, les conditions de renaissance d'une maçonnerie initiatique traditionnelle. Cette initiative a rencontré l'adhésion d'un grand nombre de Frères, tous rites confondus. Le projet s'est finalisé récemment donnant naissance à la Grande Loge Alliance Maçonnique Française (GL-AMF) qui sera consacrée par ses Loges fondatrices le 28 avril prochain. Cette obédience totalement souveraine permettra à tous ses membres la pratique régulière des trois degrés symboliques dans tous les rites reconnus de la maçonnerie universelle. Créée régulièrement et respectueuse des critères de fonctionnement de la maçonnerie régulière, la GL-AMF est un corps maçonnique régulier. A ce titre, elle est légitimement fondée à demander la reconnaissance des Grandes Loges régulières étrangères au sein de la Franc-Maçonnerie mondiale des deux hémisphères.

La communauté des Francs-maçons écossais de la Grande Loge Nationale Française est aujourd'hui divisée entre les Frères qui restent membres de la GLNF et ceux qui rejoignent cette nouvelle obédience régulière. Le Suprême Conseil pour la France respectueux de la liberté de conscience de ses membres, s'interdit tout commentaire sur les choix des Frères et entend remplir sa mission de transmission initiatique sans aucune discrimination. Il s'engage à recevoir tous ses membres actuels ainsi que les futurs candidats, dans ses ateliers indépendamment de leurs appartenances à l'une ou l'autre des deux Grandes Loges.

Cette disposition exceptionnelle sera maintenue tant que la communauté internationale des Grandes Loges régulières n'aura pas fait connaître officiellement sa position définitive sur la reconnaissance d'une Grande Loge sur le territoire Français.

Soyez assurés, Mes Très Chers Frères, du dévouement et de l'affection fraternelle du Suprême Conseil pour la France.

## **ANNEXE 4**

---

### **Déclaration du Grand Chapitre Français**

Mes Très Chers Frères

À l'invitation de notre Suprême Commandeur, Michel Desc... et des présidents de la Chambre des Grades, de la Chambre de Justice et de la Chambre d'Administration, le Grand Collège du Grand Chapitre Français s'est réuni le samedi 11 février au Novotel Paris la Défense.

Cette réunion de concertation était indispensable en raison de la persistance des désordres actuels de la gouvernance obédientielle française.

Il s'agissait de définir une attitude commune face aux perturbations que connaît la GLNF depuis maintenant plusieurs années.

Tous les frères présents qui représentaient la grande majorité du Grand Collège se sont félicités de cette initiative puisque tous ont constaté que l'agitation et les divisions de la GLNF, juridiction des premiers Grades sur laquelle la majorité de nos frères sont souchés, viennent perturber la sérénité de nos travaux.

Tous ont affirmé leur attachement à la régularité maçonnique, à l'indépendance et aux principes fondateurs du GCF caractérisés par un attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Maçonnerie Régulière et une simplicité de bon aloi dans la pratique de notre Art.

Tous ont affirmé leur volonté de ne pas reproduire à l'intérieur de nos Chapitres les divisions de la GLNF puisqu'ils doivent être des lieux d'union fraternelle.

Mais cela va nous conduire, temporairement, à appliquer de manière souple nos statuts puisqu'ils n'ont pas prévu la situation dramatique que connaît la Maçonnerie Régulière dans notre pays.

De manière provisoire, nous continuerons d'accueillir dans nos Chapitres les frères membres de la GLNF, ceux qui en ont démissionné ou en ont été suspendus ou exclus ces derniers mois, ceux qui adhèrent à la MRF ULRF et ceux qui ont rejoint des Obédiences Régulières Étrangères.

Bien évidemment nous ne pouvons pas accueillir ceux qui ont rejoint les obédiences irrégulières.

Toutes ces dispositions, qui pourront évoluer en fonction des circonstances, seront débattues lors du Grand Chapitre de Printemps.